



Frédérique ROLET
Co-Secrétaire Générale du SNES-FSU

À

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 23 mai 2012

Objet : demande d'audience

Monsieur le Ministre

En faisant le choix de traiter de l'éducation dès sa prise de fonction, le Président de la République, François Hollande, a placé d'emblée les questions éducatives comme une priorité de sa politique et nous nous en félicitons. Mise à mal durant toute la dernière période, l'Ecole a besoin de retrouver un nouveau souffle, les personnels la sérénité et les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions. Le second degré a subi des attaques sans précédent, tant par la sévérité des suppressions d'emplois que la mise en place de réformes hâtives et multiformes guidées par le double objectif de gagner des moyens et de privilégier un système éducatif foncièrement inégalitaire ; le prix affiché du développement des élites a, en effet, eu comme corollaire l'aggravation des inégalités entre territoires, établissements et élèves, la fin des objectifs de l'éducation prioritaire, une conception appauvrie des savoirs à transmettre, la remise en cause des disciplines.

Or, si nous voulons à la fois donner au pays les futurs travailleurs qualifiés dont il aura besoin, permettre à tous les jeunes d'accéder à une culture émancipatrice et les doter des outils intellectuels nécessaires à la compréhension du monde contemporain, il faudra reconstruire un second degré cohérent, conduisant le plus loin possible l'ensemble d'une génération, ne laissant personne sans qualification.

Le projet éducatif de la FSU, fondé sur le pari de l'éducabilité de tous, se propose de penser en continuité l'ensemble du système éducatif, en articulant les différents degrés, en ne faisant plus de l'orientation un couperet mais en laissant le temps aux jeunes, par des contenus repensés, des pratiques diversifiées, les trois voies du lycée, d'acquérir une culture commune ; c'est le sens de la proposition de scolarité à 18 ans. Celle-ci repose sur des personnels qualifiés, des métiers identifiés, des équipes pluri professionnelles renforcées.

Ces questions cruciales méritent d'être traitées dans le cadre d'un dialogue social digne de ce nom, ce qui a cruellement manqué ces dernières années ; nous demandons qu'à l'avenir toutes les phases, des discussions ou négociations, puissent être respectées et la place des organisations représentatives reconnues.

.../...

Nous souhaitons donc pouvoir disposer le plus rapidement possible d'un calendrier de travail permettant de discuter dans sa globalité des orientations de la future loi d'orientation et de programmation, tant en ce qui concerne la structuration du système éducatif, la juste place du collège entre le premier degré et le lycée auquel il doit préparer tous les élèves, que la conception de la formation des professeurs du second degré, des CPE et Copsy.

En outre, des questions touchant à la préparation de rentrée 2012 doivent être traitées rapidement si l'on veut limiter les difficultés rencontrées dans les établissements et donner le signal aux personnels de la rupture tant attendue. C'est le cas de la décharge de service des stagiaires permettant de rétablir un début de formation professionnelle dont nous demandons qu'elle puisse être de l'ordre de 6 heures dans un premier temps.

C'est le cas des dispositifs de pré-recrutements ; tous les leviers devant être mis à contribution pour pallier très rapidement la crise de recrutement, nous avons des propositions en particulier sur les conditions de service des assistants d'éducation se destinant au métier d'enseignant, sur l'accès à la titularisation des non titulaires les plus anciens.

Enfin, nous souhaitons que soient prises des mesures immédiates pédagogiques et structurelles de nature à contrer la désorganisation des établissements et permettre de penser les évolutions à opérer dans une démarche réelle de concertation ; ainsi de l'abandon du livret personnel de compétences au collège, du programme Eclair, de la réécriture de la circulaire de rentrée, de l'arrêt de fermeture des CIO, d'un changement dans la gestion des personnels qui doit reposer sur des critères transparents et le respect des règles.

Il serait souhaitable par conséquent que des réunions de travail avec les responsables de la DEGESCO comme de la DGRH aient lieu sur l'ensemble de ces questions que vous reveniez sur l'exclusion de la FSU du groupe de travail devant débattre de la mise en œuvre du 12 mars 2012 sur les non titulaires. Il est en outre nécessaire que nous puissions vous en exposer auparavant les grands axes ; nous sollicitons à cet effet une audience dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.



Frédérique ROLET